



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélico) :

Sécurité civile de Grenoble

Tél : 06.09.86.04.89

Bénéficiaires :

Sécurité civile de Grenoble

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Exercice de secours	du 13 au 17 octobre 2014 inclus	Base sécurité civile de Grenoble	zones d'interventions de la sécurité civile	0	3 rotations de jour 4 rotations de nuits	7

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) :

Responsable de la formation : **Bruno BERJAT**

A Grenoble

Le 04/10/2014,

Préconisations du Parc national :

Autorisation accordée n° 439

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 08/10/2014

Le Directeur adjoint,

Copie au secteur de : Valgaudemar, Valbonnais, Oisans, Briançonnais

